Niveau(x) d'enseignement: 7 Numéro EDUQ : 9570605
Centre d'intérêt: 120

Regroupement des associations générales étudiantes de l'est du Québec.

Mémoire à la Commission de l'éducation sur l'enseignement collégial / Regroupement des associations générales étudiantes de l'est du Québec. -- [Rimouski?] : Le Regroupement, 1992.
22 p. ; 22 cm.

Descripteur(s): Réforme scolaire * Politique gouvernementale * Développement régional * Rôle du collège * Mémoire * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce mémoire veut souligner la problématique particulière des cégeps en région, mettre l'accent sur le rôle et la responsabilité des étudiants dans les prises de décision scolaires et administratives les concernant, corriger les lacunes scolaires et administratives observées dans la pratique et accentuer le rôle des cégeps dans le développement économique régional. Recommandations.

CENTRE DE DOCUMENTATION
COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec) H8N 2J4

REÇU le
28 JUIN 1994
Rép:.....

Regroupement des associations
générales étudiantes
de l'est du Québec

R.A.G.E. de l'est

Mémoire à la Commission de l'éducation sur l'enseignement collégial

Octobre 1992

Y0703718 9

95-70615

Regroupement des associations
générales étudiantes
de l'est du Québec

R.A.G.E. de l'est

Mémoire à la Commission de l'éducation sur l'enseignement collégial

Octobre 1992

71-3213
703718

MEMOIRE A LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'EDUCATION

1. PREAMBULE

2. MISE EN SITUATION

3. PROBLEMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

4. RAPPEL

5. SIGNATURES

ADDENDUM: RESUME DU MEMOIRE

MEMOIRE A LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE L'EDUCATION

1.0 PREAMBULE

Regroupement des Associations Générales Etudiantes de l'est du Québec (R.A.G.E. de l'est) : Historique et mission.

En février 1991, la CEREQ (Conférence Extraordinaire des Regroupements Etudiants du Québec) tenait à Montréal une réunion spéciale portant sur les intentions du gouvernement de hausser les frais de scolarité universitaires et collégiaux.

Au nombre des regroupements étudiants présents à cette réunion figuraient la FEUQ (Fédération des Etudiants Universitaires du Québec), la FECQ (Fédération des Etudiants Collégiaux du Québec), l'ANEEQ (Association Nationale des Etudiantes et Etudiants du Québec) ainsi qu'une dizaine d'associations étudiantes indépendantes, la plupart issues des régions éloignées du Québec.

Au fil des échanges, il s'est avéré évident que ni la FEUQ, ni l'ANEEQ, ni la FECQ ne pouvaient ni ne désiraient représenter les intérêts spécifiques des étudiants provenant des régions éloignées puisque leurs revendications majeures se voulaient principalement d'ordre idéologique plutôt que de mettre au premier plan les besoins réels de l'ensemble de la population étudiante.

Considérant que les tendances d'extrême droite ou d'extrême gauche de ces

mouvements nationaux ne cadraient pas avec les besoins spécifiques de leurs régions, les associations étudiantes des cégeps et universités de l'est du Québec se sont retirées des dits mouvements nationaux pour former leur propre regroupement apolitique, le R.A.G.E. de l'est du Québec (Bas St-Laurent, Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine, Basse Côte-Nord, Saguenay et Lac St-Jean).

Par sa mission, le R.A.G.E. de l'est veut promouvoir et défendre les intérêts, les particularités et la réalité propres aux étudiants des régions de l'est du Québec, que ce soit sur les plans académique, culturel, social ou économique et ce, en donnant un droit de parole juste et égal à chaque association régionale, sans égard au nombre d'étudiants qu'elle représente ou à sa localisation géographique spécifique.

De surcroît, le R.A.G.E. de l'est vise un double objectif subsidiaire. D'une part, maintenir la qualité de l'enseignement dispensé dans les régions qu'il représente afin de soutenir et conserver les ressources humaines de son milieu et d'en faire ainsi bénéficier l'économie régionale. D'autre part, de créer une nouvelle dynamique positive et pro-active entre les populations étudiantes des territoires qu'il regroupe.

2.0 MISE EN SITUATION

Au début des années 60, la crise de l'enseignement vécu par notre province a entraîné la remise en question des structures administratives et pédagogiques du système scolaire québécois. Dans les cinq volumes composant le Rapport Parent, on note de façon générale l'insistance mise par ses auteurs sur l'unification des structures scolaires et leur objectif premier de contribuer au **plein épanouissement de l'élève**.

Dans cette lancée, le présent mémoire se veut une critique objective et saine de l'enseignement reçu dans les cégeps des régions de l'est du Québec. De fait, le R.A.G.E. reconnaît le rôle des cégeps régionaux comme milieux **d'arrimage au marché du travail et à l'université** mais à ce rôle général s'ajoute pour les régions un **nouvel objectif spécifique: Répondre aux qualifications en main d'oeuvre des entreprises régionales** et leur permettre ainsi, par une formation adéquate des jeunes issus du milieu, d'assurer la vitalité régionale, voire même la survie d'une région face aux nouveaux défis que présente la mondialisation. En fait, les cégeps sont au premier plan de l'économie d'une région puisqu'ils sont d'importants agents de formation de la main d'oeuvre spécialisée...

Au coeur de la réalité collégiale, le R.A.G.E. de l'est reconnaît que les cégeps offrent une variété de concentrations permettant de multiples choix de carrière, qu'ils contribuent à accroître chez les étudiants le sens de décision et l'éclosion de leur personnalité, qu'ils

véhiculent une information universelle permettant une ouverture d'esprit propice aux défis à venir et qu'ils permettent une expérimentation des responsabilités par une implication aux mouvements de vie étudiante.

En contrepartie, nous observons comme étudiants de cégep que **les tendances législatives** des dernières années en matière d'éducation collégiale vont à l'encontre de l'épanouissement individuel et qu'à l'image de notre société, elles sont davantage **punitives et coercitives** que pro-actives et stimulantes. De fait, une telle orientation, contraire aux énoncés du Rapport Parent, ne peut que conduire le milieu collégial vers le même désintéressement aux **études** que celui actuellement observé au niveau secondaire.

A cet **égard**, le mémoire du R.A.G.E. a pour objectif :

i) De **souligner** la problématique particulière des cégeps en région et de s'assurer qu'elle soit **écoutée** par la Commission et **transmise** à nos législateurs afin que ces derniers **posent** des gestes concrets ayant des **répercussions positives et directes** en région.

ii) De **ramener la vision de l'état vers le potentiel et le positivisme des étudiants** en milieu collégial et de mettre ainsi en garde le gouvernement et les intervenants en matière d'éducation sur les risques de démotivation que représentent les tendances législatives actuelles en matière d'enseignement.

iii) D'accentuer la **responsabilité des étudiants** dans les prises de décisions académiques et administratives les concernant.

iv) De corriger les **lacunes académiques et administratives** observées dans la pratique et qui font par ailleurs l'objet des recommandations énoncées ci-après.

v) De faire en sorte que les cégeps régionaux répondent plus adéquatement aux besoins de formation académique de leurs utilisateurs, qu'ils soient étudiants ou employeurs potentiels, et ce, de façon à accentuer le rôle moteur que les établissements collégiaux doivent avoir dans le développement économique régional.

3.0 PROBLEMATIQUES ET RECOMMANDATIONS

3.01 Prérequis collégieux:

Actuellement, les cégeps ont comme exigence minimale d'admission définitive l'obtention d'un DES. Toutefois, il existe une période que nous qualifions de "période tampon" de 1 an. C'est à dire qu'en cas d'échec à un examen du ministère pour l'obtention d'un DES, le candidat qui avait été admis conditionnellement au cégep ne peut être réinscrit en deuxième année et ce, même s'il a complété avec succès tous les cours de sa première année. De surcroît, aucun support n'est donné à l'étudiant aux prises avec ce problème afin de lui permettre de réussir l'examen qui lui assurera son DES. Dans un tel contexte, l'étudiant exclu du milieu collégial devient involontairement un décrocheur puisque le système scolaire n'offre pas d'alternative pour le maintien de cet individu dans le cégep auquel il s'est pourtant intégré avec succès depuis 1 an.

Recommandations:

Que les cégeps ajoutent obligatoirement à leur programme d'enseignement un ou des cours hors DEC afin de permettre à l'étudiant faisant face à ce problème de conserver ses acquis collégieux (crédits et expérience) et de rencontrer les exigences d'admission.

Note: La même recommandation s'applique également dans le cas d'un étudiant ayant réussi un DES sans cours scientifiques mais qui opère, dans son cheminement collégial, un changement d'orientation vers une concentration pour laquelle lesdits cours de

sciences sont pré-requis. Une telle prise en charge par le milieu ne peut que valoriser l'étudiant tout en garantissant à l'établissement collégial le maintien de sa clientèle scolaire.

3.02 Buts et objectifs des cégeps:

Par l'entremise de la présente Commission parlementaire, le gouvernement se livre à un exercice d'exploration visant à réexaminer la mission, le rôle, le financement et les règles qui régissent actuellement les institutions collégiales. Toutefois, dans le contexte économique prévalant dans notre période d'austérité, nous craignons que le gouvernement n'accorde à l'aspect financier et administratif de ce niveau d'enseignement plus d'importance qu'à son rôle et à sa mission académique, ce qui serait aller à l'encontre du sens premier donné aux cégeps lors de leur création.

Recommandations:

Maintenir l'approche et l'esprit du Rapport Parent afin que chaque cégep en région assure la totalité de l'enseignement général préparatoire à l'université. Quant à l'enseignement technique, nous recommandons que chaque cégep régional dispense en priorité la formation liée à l'économie de sa région (technique maritime, technique des pêches, technique forestière, technique agricole, etc.). Une telle ouverture à la réalité économique du milieu apportera à un cégep régional davantage d'intérêt et de crédibilité de la part de clientèle locale tout en augmentant le maintien de cette clientèle dans son milieu original.

En ce qui a trait aux techniques répondant à l'ensemble des besoins du Québec (technique infirmière, technique policière, etc.), celles-ci doivent être réparties équitablement à travers l'ensemble des cégeps régionaux qui sont actuellement délaissés au profit des institutions collégiales urbaines.

3.03 Enseignants et qualité d'enseignement:

Au fil des ans, les cégeps sont devenus de lourdes structures administratives supportant souvent avec difficulté leurs propres règles de gestion interne ainsi que les conventions collectives des enseignants et du personnel de soutien. La bureaucratie, les droits acquis et des habitudes souvent discutables de certains établissements se sont substitués à la qualité de l'enseignement, reléguant au second plan les besoins fondamentaux de la clientèle étudiante. Qu'est-elle donc devenue cette mission première de l'école *"d'inculquer la passion de la vérité et le respect de l'intelligence"* [1] selon *"l'orientation que le maître donne à l'enseignement"* [2] ?

Recommandations:

Considérant la dégradation trop souvent observée de la qualité de l'enseignement, nous recommandons que la gestion courante des cégeps et du personnel soit subordonnée à la qualité de l'enseignement de façon à ce que la formation fondamentale s'ouvre et s'élargisse aux besoins réels des étudiants.

[1] Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Tome 2, *Le respect de l'intelligence*, page 3

[2] ibid, p. 11

De surcroît, nous recommandons que des mécanismes officiels de résolution de plaintes ou de problèmes provenant de constats étudiants soient implantés systématiquement de façon à permettre la correction rapide et efficace des lacunes observées. De cette façon **seulement** "la compétence, la capacité d'adaptation, la capacité de faire des choix fondés sur un système de valeurs et l'ouverture à la diversité" [1] énoncées par le Conseil des Collèges viendront **réellement** accroître la qualité totale de l'enseignement et répondre aux attentes des étudiants. Dans ce même ordre d'idées, les cégeps doivent favoriser, encourager et même obliger dans certains contextes (particulièrement pour l'enseignement de la technologie) la formation permanente de leurs enseignants afin de garantir une qualité d'enseignement optimale.

3.04 Enseignement général et professionnel

i) Volet général:

Considérant le rôle fondamental joué par les cégeps dans la formation générale préparatoire à l'université et considérant que tous les collèges doivent dispenser en ce sens une formation similaire et adéquate, il importe que le gouvernement joue en ce sens un rôle d'uniformisation des contenus académiques afin d'assurer à tout étudiant, peu importe l'institution qu'il fréquente, un enseignement fondamental approfondi et de qualité.

[1] L'enseignement collégial: Des principes pour un renouveau de la formation, Conseil des collèges, Gouvernement du Québec, mai 1993, p. 3, 4 et 5.

Recommandations:

Sur le plan des **cours généraux obligatoires**, nous recommandons que le Ministère opte pour l'**approfondissement d'un nombre limité de cours généraux** plutôt que pour un accroissement de la diversité obligatoire, cette diversité devant être laissé au choix de l'élève et non lui être imposée. A cet égard, le Ministère doit réitérer les principes énoncés dans le Rapport Parent, à savoir que l'enseignement des langues première et seconde, de la philosophie et du conditionnement physique doit composer l'essentiel des cours obligatoires et que les contenus de ces cours soient **davantage uniformisés** tant à l'intérieur d'un même cégep que d'un établissement à l'autre.

Sur le plan **des cours généraux optionnels**, nous recommandons un élargissement de l'inventaire des cours offerts afin que l'étudiant puisse s'ouvrir davantage sur les problèmes contemporains et élargisse ses connaissances du monde politique, social, économique et scientifique qui l'entoure.

ii) Volet professionnel:

Conscients de l'importance que prend la formation spécialisée dans une orientation de carrière, les étudiants du secteur professionnel vivent actuellement un problème inverse à celui des étudiants du secteur général, à savoir que la formation dispensée à l'intérieur de leurs cours de concentration obligatoires est actuellement trop générale et non suffisamment orientée vers les particularités de leur profession éventuelle, alors qu'à l'inverse les cours optionnels offerts sont souvent trop limitatifs et ne permettent pas à

l'étudiant qui le désire de suivre certaines matières générales qui pourraient être pertinentes à sa future profession.

Recommandations:

Sur le plan des **cours professionnels obligatoires**, nous recommandons qu'un volet de la connaissance fondamentale obligatoire soit axé sur les particularités du marché du travail de la profession choisie, que ce soit par l'apprentissage d'un langage technique français approprié dans le cadre des cours de langue, par un enseignement de l'éthique professionnel dans le cadre des cours de philosophie, etc..

Sur le plan des **cours professionnels optionnels**, nous recommandons un élargissement de la gamme des cours offerts afin que l'étudiant qui le désire puisse s'ouvrir à une connaissance générale davantage diversifiée.

III) Volet commun:

Même si les cours généraux et les cours professionnels présentent des différences qu'il importe de connaître et de respecter, ils ont également en commun un certain nombre de points et de problèmes qui touchent l'ensemble du milieu collégial. Ainsi, le milieu collégial souffre de cloisonnement en ce sens que les étudiants du secteur général et ceux du secteur professionnel sont généralement cantonnés dans des groupes distincts qui restreignent les contacts entre concentrations académiques et champs d'intérêts distincts, limitant ainsi l'apport de connaissances que chaque groupe pourrait apporter à

l'autre...

Conscients des changements effectués dans le contexte de la mondialisation et des efforts à fournir pour y accéder, les étudiants estiment que la formation reçue limite la performance et l'atteinte de hauts standards de qualité.

Recommandations:

Nous recommandons qu'un meilleur arrimage s'effectue entre les étudiants des diverses disciplines et que l'on mette en place des mécanismes afin de faciliter la communication entre eux. Subsidiairement, nous recommandons que les cours obligatoires soient le lieu d'échanges multidisciplinaires aptes à créer une dynamique axée sur la communication et la socialisation.

Nous recommandons de plus que les choix de cours répondent aux aspirations des étudiants et que les contenus soient périodiquement actualisés en tenant compte des facteurs suivants, à savoir: Les spécificités régionales du milieu, l'évolution économique mondiale et le niveau de motivation de la clientèle à l'endroit des choix de cours offerts par l'établissement collégial.

3.06 Formation collégiale continue des adultes:

Trop souvent les adultes sont laissés à eux même, aucune aide ne vient les liéer à des possibilités de formation créant ainsi une perte de ressources considérable pour

répondre aux besoins de main-d'oeuvre régionale.

Recommandation:

Nous recommandons que la mission des cégeps fasse état du rôle fondamental qu'ils ont à jouer dans la formation des adultes. A cet égard, la création de cours propédeutiques serait une façon appropriée de répondre à la demande de la clientèle adulte, des travailleurs et des entreprises, et ce, tout en permettant l'atteinte d'un développement et d'un perfectionnement maximal des ressources humaines. Cette nouvelle approche ne pourra que favoriser le processus de qualité totale de l'enseignement dans lequel le Ministère doit s'engager...

3.06 Coopératisme et entreprises:

Mis à part quelques champs de concentration tels les soins infirmiers et, pour certains cégeps, les techniques forestières, l'étudiant inscrit au secteur professionnel ne peut que rarement effectuer de stages ou de séjours en entreprise. Cette situation entraîne fréquemment qu'un étudiant ayant complété sa formation collégiale professionnelle soit insatisfait ou déçu de son choix de carrière quelques mois à peine après être entré sur le marché du travail.

Recommandations:

Nous recommandons que le Ministère instaure un volet de **stages obligatoires** dans le cadre de tous les cours techniques professionnels, soit au sein des entreprises du

milieu ou soit par une simulation complète des conditions du milieu de travail éventuel au sein même de l'établissement collégial. L'instauration de tels stages ne peut qu'être favorable à tous les niveaux. De fait, elle permettra aux étudiants de mieux connaître les entreprises de leur région; elle permettra aux entreprises de mieux apprécier la qualité de la main d'oeuvre formée dans les cégeps régionaux et elle permettra finalement aux établissements d'enseignement de garder contact avec la réalité et de maintenir sa qualité optimale d'enseignement. Cette dernière sera évaluée de façon continue par les entreprises créant des conditions plus favorables dues aux exigences du marché du travail. Cette forme d'échange entre les cégeps régionaux et les entreprises ne pourra qu'accentuer la vitalité économique en région.

Dans un même ordre d'idées, nous recommandons que les cégeps mettent en place une forme de contrat d'association avec les entreprises régionales afin de lier directement certains étudiants inscrits à un cours professionnel à une entreprise donnée. Cette forme de partenariat créerait une dynamique particulière susceptible de maintenir les étudiants dans leur milieu régional tout en assurant aux entreprises des ressources fiables répondant à leurs besoins.

3.07 Représentation étudiante:

Nous constatons actuellement une sous-représentation étudiante dans les divers comités ou organismes administratifs et pédagogiques des établissements collégiaux, ce qui entraîne une démotivation des étudiants face à un milieu d'enseignement qui n'est plus

apte à sentir le pouls de ceux-là même qui composent sa raison d'existence.

Recommandation:

Qu'une proportion accrue d'étudiants soit désignée sur les conseils et comités collégiaux et que leur rôle généralement consultatif, voire même facultatif, **soit valorisé** par l'ajout de pouvoirs décisionnels là où la qualité de l'enseignement et des services offerts à la clientèle étudiante sont en cause. N'oublions pas que les institutions collégiales ont pour mission d'accroître les connaissances de leurs étudiants mais aussi de développer leur sens des responsabilités. A cet égard, une participation active de la clientèle ne peut que favoriser le sentiment d'appartenance à une institution tout en permettant à cette dernière une actualisation constante.

3.08 Implication à la vie étudiante:

L'ensemble estudiantin se sent fortement éloigné de la mission première de leurs institutions. De fait, leur implication sociale au niveau collégial se limite généralement, dans la structure actuelle, à une participation aux organismes de vie étudiante; participation pour laquelle ils n'ont par ailleurs qu'une vague reconnaissance malgré l'importance de leurs fonctions dans le maintien de la qualité de vie étudiante. Considérant que le cégep a comme objectif la responsabilisation de ses étudiants, il nous apparaît approprié que les établissements collégiaux reconnaissent la valeur du travail apporté par les étudiants qui concourent ainsi à une qualité accrue de la vie étudiante.

Recommandation:

Que l'implication à la direction de la vie étudiante soit reconnue comme un apprentissage académique et qu'à cet égard elle donne droit à un certain nombre de crédits scolaires. Cette mesure viendra accroître l'implication et la motivation des étudiants tout en leur permettant de vivre une expérience pratique et enrichissante qu'on ne peut retrouver dans le cadre d'un cours théorique.

Notons de surcroît que l'apport étudiant à la vie des cégeps réduit d'autant l'investissement en temps et en argent que l'établissement devrait consacrer s'il prenait lui-même en charge l'ensemble des activités étudiantes.

3.00 Règles administratives coercitives:

Dans la foulée actuelle des mesures trop souvent improvisées prises par le gouvernement pour contrer le décrochage scolaire, plusieurs d'entre elles, loin de répondre à leur objectif premier, contribueront bien au contraire à détourner des études la clientèle étudiante découragée par les contraintes que lui fixe un système collégial de plus en plus coercitif. Ainsi, les modifications apportées aux règles d'abandon de cours ne permettant plus à l'étudiant d'évaluer objectivement sa capacité de réussir avec succès une matière ou simplement son intérêt pour tel ou tel cours auquel il est inscrit. Dans ce contexte, tout doute initial sur un cours quelconque ou sur la qualité de son enseignant incite l'étudiant à abandonner parfois trop hâtivement une matière à laquelle

il serait demeuré inscrit si sa période d'évaluation avait été plus longue.

De surcroît, la réduction de la période d'abandon entraînera vraisemblement une augmentation du nombre d'abandons avec mention d'échec, ce qui démotivera l'étudiant dans la poursuite de son diplôme et dans sa performance académique.

En sus de la réduction de la période d'abandon, l'absence de reconnaissance de crédits entre établissements collégiaux, la non disponibilité ou le contingentement de certains cours complémentaires et l'ajout de certaines matières obligatoires jugées non pertinentes à l'apprentissage fondamental par les étudiants sont autant de sources de démotivation.

Recommandations:

Nous recommandons que le Ministère de l'éducation veille à la reconnaissance inter-établissements de tous les cours dispensés par un cégep de façon à permettre sans pénalité un changement d'établissement ou de concentration en cours d'études, ce qui constituait une des recommandations fondamentales du Rapport Parent*. Nous recommandons également que la date d'abandon des cours soit rétablie à la mi-session tel que par le passé et que le gouvernement révise ses politiques d'incitation aux études de façon à les rendre pro-actives et stimulantes pour l'étudiant.

* Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Tome 2. *Pour l'enseignement technique*, page 23.

3.10 Modes de financement et frais de scolarité:

Pour demeurer fidèle à l'esprit du Rapport Parent (article 109) et afin de permettre à tout étudiant de poursuivre une formation générale ou technique susceptible de lui assurer une profession adéquate, le gouvernement, malgré la conjoncture économique, ne peut reconsidérer la gratuité de la formation collégiale sans compromettre l'avenir de ce niveau d'enseignement. En conséquence, le retrait de la gratuité collégiale condamnerait une large part de la population québécoise à un affaiblissement de sa formation alors que toutes les pressions actuelles concourent vers des connaissances générales, techniques et spécialisées accrues.

Recommandation:

Que le gouvernement respecte le Rapport Parent concernant la gratuité scolaire collégiale et renouvelle son engagement de faire une priorité de l'enseignement et de la formation de la population québécoise.

3.11 Aide financière aux étudiants:

Comme dans ses règles de fonctionnement administratif, le gouvernement a adopté face à l'aide financière qu'il alloue aux étudiants des mesures restrictives et punitives démotivantes et non incitatives aux études. Ainsi la durée d'admissibilité aux prêts et bourses dans le cadre des études collégiales a été limitée à 4 ans, ce qui réduit le nombre de changements d'orientation qu'un étudiant puisse effectuer en s'assurant l'aide financière de l'état pour la durée totale de ses études. Encore une fois, la

conséquence de la mesure prise par l'état risque d'aller à l'encontre de son objectif puisque, faute d'argent, de nombreux étudiants devront assurer leurs obligations financières et opteront en conséquence pour l'abandon de leur formation ou le prolongement de leurs études sur une base de temps partiel.

Recommandation:

Nous recommandons que le système de prêts et bourses soit établi sur une base d'aide financière minimale garantie pour la durée des études. De plus, nous recommandons au Ministère qu'un mode d'attribution financier complémentaire soit instauré tenant compte du rendement scolaire, de la qualité, de l'effort académique fourni par un étudiant ou de tout autre élément qui constituerait un **incitatif à la performance et au maintien de l'accès à l'éducation**.

4.0 RAPPEL

Par ce mémoire déposé auprès de la commission de l'éducation, le R.A.G.E. de l'est du Québec veut faire connaître au gouvernement la réalité académique du Bas St-Laurent, de la Gaspésie, des Iles-de-la-Madeleine, de la Côte Nord, du Saguenay et du Lac St-Jean.

De fait, le R.A.G.E. de l'est veut positionner les utilisateurs de l'éducation collégiale, qu'ils soient étudiants réguliers, adultes, travailleurs en perfectionnement ou entreprises à la recherche de main d'oeuvre compétente, comme étant les piliers sur lesquels doit reposer toute la réflexion de la consultation à laquelle vous vous livrez.

Trop souvent oubliés des décideurs gouvernementaux et collégiaux, ces acteurs de premier plan sont pourtant au coeur de nos recommandations et devront être au coeur des vôtres parce que l'avenir des régions dépend d'eux et de l'intérêt qu'ils continueront de porter à la formation collégiale...

Source:

Regroupement des Associations Générales Etudiantes de l'est du Québec
A.G.E.C.R. Cegep de Rimouski
A l'attention de M. Langis Lauzier
60, Evêché ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4H6

Tel.: (418) 724-9680
Fax: (418) 724-4961

5.0 SIGNATURES

Nous, représentants des associations étudiantes du R.A.G.E. de l'est du Québec, soussignons le présent mémoire en ce 26 septembre 1992, pour dépôt auprès de la Commission de l'éducation sur l'enseignement collégial.

Frédéric Bélanger. I.M.Q.

Pierre-Yves Guay. Cégep de Chicoutimi

Philippe Morin. Cégep de Rimouski

Audrey Fortin. Cégep d'Alma

Mathieu Normandeau. Cégep Gaspé/Carleton

Langis Lauzier. U.Q.A.R.

Allan Baker. Cégep Gaspé/Grande-Rivière

Michel Savard Cégep R. du Loup

Bertrand Léblanc. Cégep Iles de la Madeleine

Sébastien Savard Cegep La Pocatière

Yves Dionne Cegep Baie Comeau

François Rousay Cegep Gaspé